

**AVIS À PUBLIER AU BOAMP N° 18-90390**

Date d'envoi au service éditeur : 04/07/2018

[> Voir l'annonce sous sa forme originale](#)

Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.  
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).  
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.  
[> Contact client](#)

**F1 - Formulaire Avis de marché****Avis d'appel public à la concurrence**Département(s) de publication : **76**Annonce No **18-90390**

Fournitures

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Ville de Mont-Saint-Aignan.  
 Correspondant : Mme le maire, 59, rue Louis Pasteur B.P. 128 76134 Mont-Saint-Aignan Cedex, tél. : 02-35-14-30-00, poste 0235143030, télécopieur : 02-35-14-30-90, courriel : [mairie@montsaintaignan.fr](mailto:mairie@montsaintaignan.fr) adresse internet : <http://www.montsaintaignan.fr>.  
 Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.  
*Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur* : Services généraux des administrations publiques.

**Objet du marché** : acquisition d'une balayeuse aspiratrice de voirie et reprise d'une ancienne balayeuse.*Type de marché de fournitures* : achat.*Lieu de livraison* : centre technique municipal - chemin de la rue, 76130 Mont-Saint-Aignan.

L'avis implique un marché public.

*Caractéristiques principales* :

le marché est un lot unique.

Il est composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il est demandé aux candidats de chiffrer dans le cadre de la tranche ferme, des options (équipements complémentaires) pour la balayeuse (cf. Article 3-1 du CCATP, options obligatoires).

Les tranches optionnelles sont relatives au contrat d'entretien et au dépannage (cf. Article 4 du Ccatp)

*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)* : les différentes prestations sont décrites comme suit :

Le matériel fourni porte sur du matériel neuf. Le prestataire attestera qu'il n'a jamais été utilisé antérieurement. Le matériel proposé doit répondre aux attentes suivantes :

- balayer l'ensemble du réseau de voirie de la ville de Mont-Saint-Aignan (à titre indicatif : le linéaire de voirie de la commune représente environ 80 km)
- être adapté au nettoyage des trottoirs et des places de marché
- désherber les caniveaux
- aspirer les feuilles et les déchets

A la livraison, le véhicule sera équipé de système de signalisation (gyrophares, signalisation en vigueur) et d'éclairage ad hoc (se reporter au descriptif technique qui figure dans le cadre du Ccatp).

Spécificité importante des rues de Mont-Saint-Aignan : Plusieurs rues de la commune ont une déclivité comprise entre 20 et 25% : le matériel fourni devra donc être en mesure d'effectuer dans ces conditions particulières les tâches requises (balayage ; aspiration des déchets ; maniabilité ; freinage sécurisé) avec une efficacité optimale.

Le titulaire assurera, sans coût supplémentaire, la formation de base de 3 agents (2 conducteurs et 1 mécanicien) sur la balayeuse, pour son utilisation et son entretien.

Une démonstration du véhicule et de son fonctionnement sera effectuée pour les candidats arrivés aux deux premières places du classement des offres sur les routes de la commune choisies par les services techniques avant toute acquisition, aux frais du candidat Cette démonstration se déroulera obligatoirement sur le matériel proposé par le candidat (et non sur référence " Équivalente ") entre la dernière semaine d'août (semaine 35) et la première semaine (semaine 36) de septembre 2018.

*Options : descriptions concernant les achats complémentaires* : chaque candidat chiffrera en option (obligatoires) les éléments suivants :

- climatisation en cabine
- revêtement anti-abrasion renforcé des principaux éléments d'aspiration : buse, coude, conduit.
- prédisposition 3<sup>e</sup> balai
- caméra arrière
- basculement des grilles d'aspiration par assistance hydraulique ou mécanique (pour nettoyage et entretien)
- graissage automatique centralisé
- système de recyclage des eaux aspirées
- une roue de secours complète par modèle de pneus.

*Refus des variantes.*

Prestations divisées en lots : non.

*Cautionnement et garanties exigés* : sans objet pour cette consultation.*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : acquisition financée sur les ressources propres de la collectivité.

Le délai de paiement, par virement administratif, est fixé à 30 jours \* :

\* Références :

- article 59 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- articles 110 à 121 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- décret no 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

*Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature* : français.*Unité monétaire utilisée, l'euro.**Conditions de participation* :*Critères de sélection des candidatures* : les pièces demandées dans le cadre de la rubrique "justifications" feront l'objet d'un examen visant à vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle des soumissionnaires, leurs capacités économiques, financières, techniques et professionnelles.

Nb : les interdictions de soumissionner sont définies dans le cadre de l'article 45 de l'ordonnance no2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics.

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat* :*Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public* :

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante :

- <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

*Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :*

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

**Autres renseignements demandés :**

- Autres renseignements demandés :

NB : Les candidats ont la possibilité de présenter leur dossier via le Document Unique de Marché Européen (Dume) qui peut être renseigné en ligne sur le site suivant :

<https://ec.europa.eu/tools/espdl/filter?lang=fr>.

\* Le candidat peut s'affranchir de présenter les documents réclamés si, au cours de l'année en cours, il les a déjà fournis lors d'une précédente consultation. Il en fait mention sur une feuille libre ou dans le cadre du Dc1 en précisant l'intitulé exact de la consultation à laquelle il fait référence. Il appartient aux candidats de vérifier que les documents ou renseignements fournis à l'occasion de la précédente consultation demeurent à jour et valables.

\* Dans le cadre d'une soumission au format papier :

Le candidat a la possibilité de mettre à disposition les documents demandés par le biais d'un espace de stockage numérique dont l'accès est gratuit.

Pour ce faire, il indiquera clairement, dans la lettre de candidature (Dc1) qui sera remise en version papier, l'adresse électronique précise et les éventuels identifiants permettant au pouvoir adjudicateur d'avoir accès aux documents demandés au titre de la candidature.

Pour information, la Dc1 ne peut être mise à disposition sur un espace de stockage numérique. Elle doit être transmise selon les modalités de remise des candidatures prévues à même cet article.

De la même manière, la déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner et le jugement de redressement judiciaire, visés à l'article 48 du décret no 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics, n'ont pas vocation à être communiqués par le biais d'un espace de stockage numérique.

S'agissant des pièces à fournir obligatoirement par l'attributaire, ce dernier devra également transmettre les modalités de consultation de ces attestations sur l'espace de stockage numérique dans lequel il les a déposées.

Le candidat veillera à ce que tous les documents réclamés dans le cadre de cette consultation soient bien à jour.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique de l'offre. : 50 %;
- prix, décomposé de la manière suivante : prix de vente de la balayeuse (30), offre de reprise de l'ancienne machine (10). : 40 %;
- délai de livraison de la balayeuse. : 10 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 27 juillet 2018, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :**

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2018MSAMAPA21.

Renseignements complémentaires : renseignements administratifs et techniques complémentaires :

Afin de garantir la transparence de la procédure, les demandes de renseignements complémentaires s'effectueront sur l'adresse Internet (plateforme de dématérialisation) du profil d'acheteur mentionnée au début du présent avis, dans la rubrique prévue à cet effet. Les questions et les réponses seront ainsi visibles de tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation et s'étant préalablement identifiés sur la plateforme.

Les dernières questions devront être posées au plus tard pour le 19/07/2018, 12 heures. Les réponses seront transmises au plus tard le 13/07/2018.

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le retrait du dossier de consultation s'effectue sur la plateforme de dématérialisation utilisée par la ville de Mont-Saint-Aignan :

<http://www.achatpublic.com> (référence 2018msamapa21).

L'Adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2018\\_9grse45sBc&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_9grse45sBc&v=1&selected=0)

Pour tout renseignement téléphonique concernant ces réponses électroniques, contacter le : (+33) 8 92 23 21 20 ou par email : [support@achatpublic.com](mailto:support@achatpublic.com).

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

\* Les candidats devront transmettre leur offre sous pli fermé, sur lequel sera inscrit l'intitulé de la consultation et "ne pas ouvrir par le service courrier" :

- soit par lettre recommandée avec avis de réception à :

Mme le maire  
Hôtel de Ville  
59, rue Louis Pasteur - B.P. 128  
76134 Mont-Saint-Aignan Cedex

- soit par dépôt contre récépissé à la :

Direction des Services Techniques  
Hôtel de Ville - 2e étage - portes 204 ou 202 en cas d'absence  
59, rue Louis Pasteur - B.P. 128  
76134 Mont-Saint-Aignan Cedex

- soit sous forme dématérialisée :

Site : <http://www.achatpublic.com> (référence 2018msamapa21).

L'Adresse mise à disposition des entreprises pour répondre par voie dématérialisée est la suivante :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2018\\_9grse45sBc&v=1&selected=0](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_9grse45sBc&v=1&selected=0)

Les offres qui seront remises, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus, ne seront pas retenues et seront renvoyées à leur expéditeur.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 4 juillet 2018.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen, tél. : 02-32-08-12-70, courriel : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr), télécopieur : 02-32-08-12-71.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du marché jusqu'à la conclusion du marché et, en tout état de cause, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification du courrier de rejet, conformément aux articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative, assorti le cas échéant d'un référé suspension ;

- référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché conformément aux dispositions des articles L. 551-1 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de justice administrative ;

- référé contractuel à compter de la signature du marché conformément aux articles L. 551-13 et R. 551-7 à R. 551-10 du Code de justice administrative dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché ;

- recours en contestation de validité du marché, conformément à l'arrêt du Conseil d'état du 16 juillet 2007 (CE, 16 juill. 2007, n° 291545, Sté Tropic Travaux Signalisation), dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative.

Mots descripteurs : Véhicules (acquisition).